



Conseil Communautaire du 1^{er} octobre 2024

Délibération n°2024-109

Thème :
**Prévention et gestion
des déchets**

Objet :
**Taxe d'Enlèvement des
Ordures Ménagères –
Exonérations 2025 de
locaux à usage
industriel et de locaux
commerciaux**

Pôle :
**Ingénierie et Gestion
Technique**

Nombre de conseillers
En exercice : 36
Présents : 25

Nombre de pouvoirs : 4

Le 1^{er} octobre 2024 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 25 septembre 2024 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENNAIRE, Claire BARNEOUD, Richard NUSSBAUM, Annie ASTIER CONVERSET, Jean-Marc CHIAPPONI, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Francine DAERDEN, Jean-Franck VIOUJAS, Jean-Pierre PIC, Jean-Marie REY, Guy HERMITTE, Pierre LEROY, Vincent FAUBERT, Corinne CHANFRAY, Hervé PUY, Marine MICHEL, Emeric SALLE, Olivier FONS, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON, Patricia ARNAUD.

Étaient représentés :

Emilie DESMOULINS GENOUX donnant pouvoir à Annie ASTIER CONVERSET,
André MARTIN donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM,
Catherine BLANCHARD donnant pouvoir à Hervé PUY,
Gilles PERLI donnant pouvoir à Emeric SALLE.

Absents excusés :

Eric PEYTHIEU, Christian JULLIEN, Corinne ASCHETTINO, Gabriel LEON, Muriel PAYAN, Claudine CHRETIEN, Thierry AIMARD.

Secrétaire de séance :

Emeric SALLE

Rapporteur : Jean-Marc CHIAPPONI

Monsieur le Vice-Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

- VU** le Code général des impôts et notamment l'article 1521-III. 1 ;
- VU** la décision préfectorale n°05-2022-12-19-00001 du 19 décembre 2022 arrêtant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais ;
- VU** la délibération n°2024-42 du Conseil Communautaire du 26 mars 2024 fixant les taux de fiscalité applicables sur le territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais pour l'année 2024 ;
- VU** l'avis favorable du Bureau Exécutif du 19 septembre 2024 ;
- VU** l'avis favorable de la commission Ingénierie et Gestion Technique du 23 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la collectivité d'exonérer de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux ;

CONSIDÉRANT que ces exonérations doivent être nominatives et délibérées annuellement ;

CONSIDÉRANT la procédure initiée le 29 avril 2024 et la relance effectuée le 20 juin 2024 auprès des entreprises exonérées en 2023 pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT que treize dossiers de demande d'exonération réceptionnés en 2024 pour l'année 2025 ont été reçus dans le délai imparti et douze jugés recevables ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide d'exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères les locaux à usage industriel et commerciaux suivants :

Entreprises	Section	Numéro invariant	Locaux exonérés	Situation	Propriétaire n°
SAS Briancondis	AR 200	050230212519	Leclerc	7 rue de la Soie à Briançon	023+1683G
SCI Mag Briançon	AX 382 A 276	0210343V, 051830210344	Gifi MAG	2 rue des Tabellions ZAC de Briançon sud	023+02111C 183+00127W
SCI Le Chazal	AW 74	0230126800D 0230126801Z	Optibois	Zac de Briançon sud	023+1509U 023+00563U
Les Pep Sud Rhône-Alpes	AE 216	0183346R	Association les Mas des Roseaux	52 route de Grenoble à Briançon	023+01504R
SCI Immosport Briançon	AX 446	0502301211509K 9002 F 51830211512	Intersport	187 rue des Tabellions à Briançon	023+01686U 183+00095V

AR Prefecture

005-240500439-20241001-2024_109-DE
Reçu le 07/10/2024

SCI La Bergerie de Rochebrune	AL 230	0144648E	Entreprise Miazzi	3 route de Gap à Briançon	023+01769H
SAS La Boîte à Outils	AW 374	050230175010K	L'Entrepôt du Bricolage	avenue de Provence ZAC de Briançon sud	023+01863Y
SCI Vamej	AX 293	0164747P	Décathlon Essentiel	339 route des Maisons Blanches ZAC de Briançon sud	023+01908E
SC LBlame	C 1601	0208116X	Entreprise Chalets Bayrou	ZA Pont la Lame à Puy-Saint-André	107+00048P
SCI Ib Numéro 7	AW 206	0185046X 0185049J 0211033W	Boulangerie Marie Blachère et Mangeons Frais	Zac de Briançon sud	023+01910H
SAS Société d'exploitation Amidis et Compagnie	AX 377	050230121901 050230122372 050230162064 050230165497	Carrefour Market	Zac de Briançon sud	023+02074L
SCI Carrasco	C 1628	051070203558	Garage Girin	ZA Pont la Lame à Puy-Saint-André	107+00077Z

- Précise que cette exonération sera effective sur l'exercice du budget 2025 ;
- Charge M. le Président ou son représentant de notifier cette décision aux services des Impôts ;
- Autorise M. le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires relatives à la mise en œuvre de ces exonérations.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

Pour copie conforme
Le Président.

Arnaud MURCIA



- 7 OCT. 2024 - 7 OCT. 2024

Date de publication :

Date de transmission en Préfecture :

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.